

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	Séance du 29 juin 2020
art. 16 Code Municipal : 35	Compte-rendu affiché le 7 juillet 2020
en exercice : 35	Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2020
qui ont pris part à la délibération 35	Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35
	Présidente : Mme Véronique SARSELLI (M. Bernard MOMIN pour le compte administratif)
	Secrétaire : Mme VIEUX-ROCHAS
	Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE, Directeur Général des Services

OBJET

20

**Convention Ville/
association 30 Millions d'Amis**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, BOIRON, MOMIN, CAUCHE, SAUBIN, DUMOND, GUERINOT, FUSARI, JACOLIN, FUGIER, ASTRE, ESCOFFIER, DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNEL, VINCENS-BOUGUERAU, VIEUX-ROCHAS, LATHUILIÈRE, REPLUMAZ, MIHOUBI, COUPIAC, GILLET, SCHMIDT, GUILHAUME,

Membre excusée : Mme TORRES (pouvoir à M. SCHMIDT).

Monsieur AKNIN, Adjoint au Maire, rappelle que la Fondation 30 Millions d'Amis, dont le siège est situé 40 Cours Albert 1er à PARIS 8e propose à la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon la mise en place d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants visant à maîtriser ces populations dans le respect de la législation en vigueur.

Ce partenariat fait également intervenir les associations bénévoles Patte de Velours et EACPV (Entraide des Amis des Chats et des Pigeons des Villes), en charge du trappage, de la capture des chats et de leur acheminement chez les vétérinaires pour les opérations de stérilisation, lesquelles sont ensuite réglées par 30 Millions d'Amis.

Le projet de convention prévoit la prise en charge par l'association 30 Millions d'Amis des frais d'opérations de stérilisation et de tatouage réalisées par des vétérinaires installés à Sainte-Foy-lès-Lyon sur la base d'un tarif de 80 € TTC pour une femelle et 60 € TTC pour un mâle, avec une participation financière de la commune fixée à hauteur de 50%. A titre d'exemple, pour une population féline de 50 chats, l'estimation budgétaire est de 3 500 €.

Pour Sainte-Foy-lès-Lyon, les associations partenaires ont estimé la population de chats concernés à 40, soit un budget estimatif pour 2020 de 2 800 € (70 € x 40 chats), avec une participation annuelle de la Ville à hauteur de 1 400 €.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER le projet de convention pour la mise en place d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants visant à maîtriser ces populations dans le respect de la législation en vigueur, en partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis, pour une participation financière de la commune fixée à 1 400 €, soit 50% du coût financier,

- AUTORISER madame le Maire à finaliser ce partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis et à signer tous documents y afférents.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVER le projet de convention tel que détaillé ci-dessus,

- AUTORISER madame le Maire à finaliser ce partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis et à signer tous documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J. : convention

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI